

Avis du Comité technique de l'innovation en santé sur l'expérimentation prévue par l'article 68 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016

Séance du 19 juillet 2018

Le comité technique de l'innovation est saisi pour avis le 25 juin 2018 sur le cahier des charges relatif à l'expérimentation « Retrouve ton cap » visant à prévenir le surpoids et l'obésité chez les enfants de 3 à 8 ans.

Objet de l'expérimentation

L'objectif est d'évaluer l'impact sur les comportements, habitudes de vie et les indicateurs de santé des enfants entre 3 et 8 ans, d'un accompagnement consistant en une prise en charge pluridisciplinaire apportée par les professionnels exerçant au sein de structures de 1^{er} recours, au moyen de la réalisation de bilans diététique et/ou psychologique et/ou d'activité physique, ainsi que des consultations de suivi. Les exigences posées dans le cahier des charges s'appuient sur les recommandations de la HAS.

L'expérimentation doit permettre d'identifier les conditions de réussite de la détection plus précoce des enfants à risque de surpoids et de prévention d'une évolution vers l'obésité, en même temps que d'évaluer l'efficacité des processus.

Elle se déploie avec des structures de 1^{er} recours, retenues par arrêté le 10 août 2016, et doit être évaluée par un prestataire externe aux acteurs impliqués dans l'expérimentation.

Eligibilité au titre de l'article 51

Le projet soumis est éligible en ce qu'il déroge aux 1^o, 2^o et 6^o de l'article L. 160-8 du code de la sécurité sociale ainsi qu'aux articles L. 162-2, L. 162-5, L. 162-9, L. 162-12-2, L. 162-12-9, L. 162-14-1, L. 162-32-1 du code de la sécurité sociale.

Conformité de l'évaluation

Le document « Référentiel de l'évaluation de l'expérimentation prévention du surpoids et de l'obésité chez l'enfant de 3 à 8 ans » décrit avec précision les objectifs de l'expérimentation, son cadre logique (comment l'organisation et les ressources mobilisées sont censées conduire aux résultats attendus), ainsi que le questionnement évaluatif et les indicateurs qu'il est envisagé de produire dans ce cadre.

Les objectifs sont énoncés clairement :

- Développer une prise en charge précoce
- Améliorer la coordination du suivi des enfants à risque (en lien avec les MT)
- Améliorer l'accessibilité financière à la prise en charge préventive
- Améliorer les comportements nutritionnels et la qualité de vie

Les enjeux de l'évaluation sont également bien appréhendés : d'une part, analyser la mise en œuvre effective du dispositif sur les territoires (dans une perspective de reproductibilité) et d'autre part, mesurer les effets de la prise en charge sur la santé et les habitudes de vie des enfants suivis dans ce cadre.

Le questionnement évaluatif relatif au fonctionnement du dispositif porte plus précisément sur :

- ✓ la mesure de l'atteinte de la population cible (caractéristiques de la population incluse), son accessibilité (géographique et temporelle) au dispositif, son intégration (y compris les familles), son suivi et son maintien en son sein ;

- ✓ une analyse fine des prestations servies en fonction des caractéristiques de l'offre et de celles des enfants et de leurs familles ;
- ✓ une analyse des pratiques de prescription du bilan et du suivi par les médecins, ainsi que les pratiques coordonnées entre professionnels de santé et autres intervenants.

La mesure des résultats porte d'une part sur l'expérience des acteurs et la qualité de vie des enfants, et d'autre part sur des indicateurs de résultats intermédiaire : stabilisation ou amélioration de la corpulence, habitudes alimentaires, niveau d'activité physique, temps de sommeil...

Si le protocole expérimental prévoit une mesure avant / après de certains indicateurs, l'expérimentation ne prévoit pas a priori la constitution d'un groupe témoin, compte tenu de l'absence de données permettant d'identifier un échantillon d'enfants à risque dans le SNDS.

Des clarifications pourront être réalisées sur le partage des aspects qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation, ainsi que d'une éventuelle limitation du nombre d'indicateurs envisagés.

Proposition de date de fin

Compte tenu du calendrier de démarrage effectif de l'expérimentation en février 2018 et de la méthodologie d'évaluation proposée, il est proposé une poursuite de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2020. Le rapport final d'évaluation sera remis au plus tard 6 mois après la fin de l'expérimentation.

Financement

L'expérimentation est financée par le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires.

Avis sur la poursuite

Compte tenu :

- Des objectifs innovants poursuivis par l'expérimentation, en faveur de la prévention et la détection précoce ;
- Des travaux de cadrage de l'expérimentation engagés dès 2016 ;
- Du démarrage effectif de l'expérimentation avec l'inclusion des premiers patients en février 2018 ;
- Du modèle de financement innovant et efficient, permettant une rémunération forfaitaire modulée en fonction de la situation de l'enfant ;
- De la conformité de l'évaluation ;

Le comité technique émet un avis favorable à la poursuite de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2020, dans les conditions précisées par le cahier des charges pris par arrêté du 10 février 2017. Cette expérimentation est financée par le fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires.

Pour le comité technique

Natacha Lemaire
Rapporteuse Générale